



**AEE**

Association intercommunale  
Enfance et École - Asse et Boiron

---

Législature 2021/2026

PREAVIS DU COMITE DE DIRECTION

N° 01/2021-2026

AUTORISATION D'ENGAGER DES DEPENSES SUPPLEMENTAIRES

Délégué responsable : Monsieur Didier Zumbach

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

L'article 11 du règlement sur la comptabilité des communes prévoit que le Comité de Direction d'une association de communes peut être au bénéfice d'une délégation de compétence, pour des dépenses imprévisibles et exceptionnelles, selon les modalités fixées par le Conseil Intercommunal au début de la législature.

Le Comité de Direction doit souvent faire face à des dépenses imprévisibles et exceptionnelles.

Le Comité de Direction vous demande donc l'autorisation d'engager des dépenses supplémentaires dans une limite fixée à CHF 20'000.- par chapitre et par budget.

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

#### **Le Conseil Intercommunal de l'AEE**

Vu le préavis du Comité de Direction N° 01/2021-2026 concernant l'autorisation d'engager des dépenses supplémentaires dans une limite fixée à CHF 20'000.- par chapitre et par budget,

ouï le rapport de la commission de gestion,

attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**décide d'autoriser le Comité de Direction d'engager des dépenses supplémentaires pour un montant de CHF 20'000.- par chapitre et par budget.**

Ainsi délibéré par le Comité de Direction dans sa séance du 25 août 2021 pour être soumis au Conseil Intercommunal de l'AEE.

**Au nom du Comité de Direction**



Didier Zumbach  
Président



Nadia Mongi  
Secrétaire